

SEANCE DU COMITE SYNDICAL

DU 17 janvier 2024

Procès-verbal

Nombre de délégués

En exercice : 18

Présents : 16

Votants : 16

Date de convocation : 11/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le, 17 janvier, à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc CUYPERS

Présents :

BERNAY-VILBERT	Mme RENÉ	Mme DESMARECAUX
CHATRES	M. DE LA PERRIERE	
CREVECOEUR EN BRIE	M. CUYPERS	
LA HOUSSAYE EN BRIE	M. STEFANIK	M. DA ROCHA
LES CHAPELLES-BOURBON	M. COCHAUD	M. LEVASTRE
MARLES EN BRIE	Mme BENECH	Mme CHEVALIER
MORTCERF	M. BOUVIER	M. BIMBASIC
NEUFMOUTIERS EN BRIE	M. POUILLOT	M. GUATERI
PLESSIS-FEU-AUSSOUX	M. CHEVRY	M. BIDAULT

Absents représentés :

Absents

CHATRES : M. ROLLIN

CREVECOEUR : M. BILLON

Secrétaire de séance : M. COCHAUD

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h35

ORDRE DU JOUR

- **ADMINISTRATIF**
 - Adhésion des communes de Châtres et de Neufmoutiers en Brie à la compétence assainissement non-collectif au SIAEPA LA HOUSSAYE ;
- **FINANCES**
 - Autorisation au Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif ;
 - Rapport d'orientation budgétaire pour la fixation des prix de vente de l'eau potable et de l'assainissement pour les communes du territoire ;
 - Information d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Brie Picardie d'un montant de 300K€ en attendant le paiement des subventions de l'AESN et du Département de Seine-et-Marne ;
- **RESSOURCES HUMAINES**
 - Adhésion à la convention unique annuelle 2024 pour les missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.
- Questions diverses.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu du Comité Syndical du 27 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

SEANCE

1. **ADMINISTRATIF : Adhésion des communes de Châtres et de Neufmoutiers en Brie à la compétence d'assainissement non-collectif**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Une demande des communes de Châtres et de Neufmoutiers en Brie qui ont souhaité transférer leurs compétences en assainissement non collectif en matière de contrôle (conception, exécution, réhabilitation, fonctionnement et conformité), d'entretien et de réhabilitation des installations au SIAEPA LA HOUSSAYE.

M. le Président a proposé aux membres du Comité syndical d'approuver la prise de ces compétences à la carte par les communes de Châtres et de Neufmoutiers en Brie pour les missions de la compétence de l'assainissement non collectif inscrites dans les statuts du SIAEPA LA HOUSSAYE.

Le Comité syndical a approuvé la prise des trois compétences à la carte en assainissement non collectif et a donné pouvoir à M. le Président pour poursuivre l'exécution de la délibération.

2. **FINANCES : Autorisation donnée au Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a rappelé que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et en dehors de celles figurant au Restes à Réaliser (RAR) 203.

Le Comité syndical a autorisé M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024 à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2023 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

Opération	Chapitre	Compte	Montant BP 2023	Autorisation 2023
	21	2184	2 249.00 €	562.25 €
30	21	2156	140 488.05 €	35 122.01 €
31	21	2156	95 971.20 €	23 927.73 €
32	21	2156	79 431.00 €	19 857.75 €
35	21	2156	25 313.00 €	6 328.25 €

3. **FINANCES : Fixation du tarif de vente de l'eau potable sur les communes de Bernay-Vilbert, Châtres, Crèvecœur en Brie, La Houssaye en Brie, les Chapelles-Bourbon, Marles en Brie et Mortcerf**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a expliqué aux membres du Comité syndical que l'augmentation des prix d'achat des matières premières et de l'énergie ainsi que les futurs investissements pour l'amélioration des réseaux AEP, le SIAEPA la Houssaye a dû prévoir une augmentation de 3 % sur le prix de l'eau potable, mais l'abonnement restera inchangé.

La proposition a été la suivante :

	BERNAY-VILBERT	CHÂTRES	CREVECOEUR EN BRIE	LA HOUSSAYE EN BRIE	LES CHAPELLES -BOURBON	MARLES EN BRIE	MORTCERF
Service Eau potable							
Abonnement	32.00 €	32.00 €	32.00 €	32.00 €	32.00 €	32.00 €	32.00 €
Prix de vente d'eau	2.18 €	2.7536 €	1.70 €	1.70 €	1.70 €	1.70 €	2.6360 €

Redevance AESN/VNF							
Prélèvement de l'eau	0.09 €	0.09 €	0.09 €	0.09 €	0.09 €	0.09 €	0.09 €
Pollution domestique	0.42 €	0.42 €	0.42 €	0.42 €	0.42 €	0.42 €	0.22 €
Voie navigable (VNF)	0.0095 €	0.012 €	-	-	-	-	-

Le Comité a approuvé les nouveaux tarifs sur l'ensemble des communes.

4. FINANCES : Prix de vente de l'assainissement collectif pour les communes du territoire syndical
Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a proposé aux membres du Comité syndical d'augmenter la redevance d'assainissement collectif de 3 %. Cette hausse permettra de continuer à investir dans l'amélioration des réseaux EU et de réparer les dysfonctionnements des matériels vieillissants.

Les prix se répartiront de la manière suivante :

	Bernay-Vilbert	Châtres	Crèvecoeur en Brie	La Houssaye en Brie	Les Chapelles-Bourbon	Marles en Brie	Mortcerf	Neufmoutiers en Brie	Plessis Feu Aussoux
Service Assainissement									
Abonnement	27.00 €	27.00 €	27.00 €	27.00 €	27.00 €	27.00 €	27.00 €	27.00 €	27.00 €
Vente Assainissement	2.00 €	1.60 €	2.02 €	2.02 €	2.02 €	2.02 €	2.13 €	2.02 €	2.01 €
Redevance AESN									
Réseau de collecte	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €	0.1850 €

Le Comité a approuvé les nouveaux tarifs sur l'ensemble des communes.

5. FINANCES : Tarifs pour les prestations de service de l'assainissement collectif
Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a rappelé la tarification pour les prestations de contrôle de conformité de l'assainissement collectif, en domaine privé, dans le cadre de la cession immobilière.

Le Comité syndical a décidé de maintenir la tarification des prestations pour l'année 2024 comme suit :

Désignations	Communes	Prix HT	TVA
Contrôle de conformité pour cession	Toutes	180.00€	Taux de TVA en vigueur
Contrôle de contre-visite	Toutes	130.00€	Taux de TVA en vigueur
Contrôle établissements industriels	Toutes	sur devis	Taux de TVA en vigueur

6. FINANCE : Tarifs pour les prestations de service ANC
Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a rappelé la tarification pour les prestations de contrôle de conformité de l'assainissement non collectif, en domaine privé.

Le Comité syndical a décidé de maintenir la tarification des prestations pour l'année 2024 comme suit :

Désignation	Communes		Prix HT	Taux TVA
Contrôle de conception et d'exécution	Toutes	Conception	140.00 €	Taux de TVA en vigueur
		2 ^{ème} contrôle	70,00 €	Taux de TVA en vigueur
		Exécution	180.00 €	Taux de TVA en vigueur
		2 ^{ème} contrôle	135.00 €	Taux de TVA en vigueur
Contrôle de conformité pour cession	Toutes		185.00 €	Taux de TVA en vigueur
		Contre-visite	130.00 €	Taux de TVA en vigueur
Contrôle de bon fonctionnement	Toutes	Tous les 6 ans	sur devis	Taux de TVA en vigueur

7. **FINANCE : Autres prestations de service**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYERS

Les tarifs pour les autres prestations au sein du SIAEPA pour l'année 2024 se répartiront comme suit :

Désignation	Communes	Prix HT	Taux TVA
Ouverture/Fermeture concessions d'eau	Toutes	30.00 €	Taux de TVA en vigueur
Taxe de raccordement au réseau d'alimentation eau potable	Toutes	240,00 €	Taux de TVA en vigueur
Refacturation des travaux effectués par le SIAEPA <i>Par heure pour 1 employé</i> <i>Par heure pour 1 employé avec utilisation mini pelle</i> <i>Frais de facturation</i>	Toutes	67.50 €	Taux de TVA en vigueur
		150.00 €	
		20.00 €	

Le Comité syndical a validé l'ensemble des autres prestations.

8. **FINANCE : Participation financière à l'assainissement collectif**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYERS

M. le Président a rappelé de la PFAC est dédié à la création ou à l'extension des réseaux d'assainissement et qu'elle est perçue lors des demandes de raccordement au réseau.

Le Comité syndical a décidé de maintenir les tarifs inchangés, comme suit :

Constructions nouvelles ou raccordement au réseau d'assainissement collectif		
Usage d'habitation	2 000.00 €	
Bureaux, commerce et artisans, ateliers, bâtiments agricoles, entrepôts, stockage	2 500.00€	
Établissements industriels	4 000.00 €	
Hôtel	2 000.00 €	+ 250.00 € par chambre
Immeubles collectifs	2 000.00 €	+ 1 000.00 € par logement supplémentaire à partir du 2 ^{ème} logement
Constructions existantes - extensions		
Hôtel		250.00 € par chambre
Immeubles collectifs		1 000.00 € par logements supplémentaires

9. **FINANCE : Information d'une ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole Brie Picardie**

Rapporteur : Monsieur Marc CUYERS

Considérant la nécessité de contracter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Brie Picardie d'un montant de 300 000 € dans l'attente de percevoir les versements d'acompte de subventions de la part de l'AESN (367 649 €) et du Département de Seine-et-Marne (124 795.55 €) ainsi que les reversements pour la facturation eau potable et assainissement de SUEZ Eau France pour un montant total de 777 984.16 € fin 2023/début 2024.

M. le Président a informé les membres du Comité syndical le détail du contrat.

Les conditions sont les suivantes :

- Montant : 300 000.00€
- Durée : 12 mois
- Index : Euribor 3 mois (si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0)
- Marge : 0.72%
- Frais de dossier : 0.10% du montant accordé soit 300€ (réglé par mandat administratif)

Le Comité syndical a validé la décision de M. le Président pour la mise en place de la ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès du Crédit Agricole Brie Picardie.

10. RESSOURCES HUMAINES : Adhésion à la convention unique annuelle 2024 aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne

Rapporteur : Monsieur Marc CUYERS

Les missions du Centre de Gestion sont détaillées aux articles L.452-40 et suivants du Code général de la fonction publique. Elles concernent les activités de conseils et de formations en matière d'hygiène et de sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL. La collectivité territoriale a libre accès à ces missions mais nécessitent un accord préalable.

M. le Président a proposé de renouveler l'adhésion à la convention unique annuelle pour l'année 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Le Comité syndical a validé l'adhésion et à autoriser M. le Président à signer le document cadre et ses éventuels avenants.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Président a annoncé l'arrivée d'un agent technique territorial contractuel pour le 1^{er} février 2024.
- Commune de Bernay-Vilbert :
 - A la suite d'un passage d'ITV route de Vaux, un devis va être demandé auprès d'entreprises afin d'effectuer les travaux de réparation au niveau de la casse de la canalisation EU. Travaux prévus courant 1^{er} semestre 2024.
 - Rue du Général Leclerc, un conflit au niveau des effluents arrivant dans le radier a été constaté. Cette contrariété entraîne une montée en charge du réseau. Avec l'étude du SDA de la CCVB, nous allons étudier une solution pérenne pour que l'écoulement se fasse plus naturellement.
 - Les travaux sur le réseau AEP au niveau du Pont du Moulin Cointreau vont être mis en place courant printemps 2024.
- Commune de Neufmoutiers : marché de création d'un réseau EU rue du Général de Gaulle. Ce marché devrait reprendre mi-mars 2024. Nous attendons l'accord de l'ARD.
- Commune de Châtres : les travaux d'amélioration du PR du Mesnil ainsi que l'armoire électrique seront effectués courant 1^{er} semestre 2024.
- Commune de Mortcerf :
 - Pour donner suite au problème d'oubli d'obturateur par la société PIAN rue Max Néraud, un particulier a fait appel à son assurance pour dédommagement. Une visite est prévue début février 2024.
 - Courant février, nous allons intervenir chez un particulier pour un problème de regard AEP mal posé et empêchant le passage de la fibre. La facture sera divisée entre la Mairie et le syndical.
- Le SIAEPA a acquis un véhicule Duster DACIA en remplacement du véhicule Bipper Peugeot qui a rendu l'âme.

Point sur les interventions du service technique du SIAEPA LA HOUSSAYE :

- Commune de Bernay-Vilbert :
 - Chambre à vanne : inondation suite aux intempéries et suite à la modification des fossés. Le matériel est hors service, nous attendons une solution de gestion du trop-plein en accord avec la mairie ;
- Commune de Châtres :
 - Fuite d'eau sur une prise en charge au niveau du 30 rue Villas Patrice ;
 - Bouchage à répétition au PR du Mesnil à cause de serpillières.

Commune de La Houssaye :

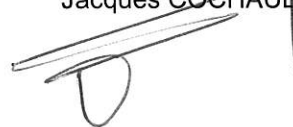
- STEP : réparation de la conduite inox après les clapets ;
 - STEP : demande d'étude à la société SAUR pour le remplacement de l'automate et de la télésurveillance ;
 - Château d'eau : installation et réglage du mode horloge du réservoir ;
 - Station de pompage : changement de la pompe vide cave ;
 - Bouchage de réseau rue des Vergers
- Commune de Mortcerf :
 - STEP : bouchages à répétition suite aux travaux rue Max Néraud ;
 - Lors des travaux rue Max Néraud, nombreuses interventions à la suite de fuite d'eau potable et un oubli d'obturation sur le réseau EU par la société PIAN ;
 - Réparation d'une fuite d'eau potable au 141 rue du 27 août ;
 - Bouchage sur réseau EU au 10 rue du château ;
 - Constatation d'infiltration de la rivière dans le réseau EU rue du Vieux château. Une étude sera menée par le SDA de la CCVB ;
 - Bouchage du réseau EU au niveau du 2 rue de Paris ;
 - Château d'eau : installation d'un chauffages suite au gel et remise en route de la chloration.
 - Commune de Marles en Brie :
 - Changement du disjoncteur principal au niveau du PR Lumigny ;
 - Nombreux bouchages sur réseau EU entre le PR Lumigny et le PR Caron, intervention d'un camion hydrocureur.
 - Commune de Neufmoutiers en Brie :
 - STEP : réparation d'une fuite d'eau et installation d'un coffret sonde US sortie demandé par la SATESE ;
 - PR Bellevue : remplacement des clapets et vannes ainsi que la chaîne de 7 mètres en inox par le prestataire SAUR.
 - Commune de Crèvecœur en Brie :
 - Sondage de repérage des réseaux route de Crèvecœur avant travaux de voirie par le Département.
 - Brie centrale : Maintenance des STAB avec la société BAYARD sur les chambres à vanne de Bernay-Vilbert, Châtres et La Houssaye.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 22h10.

Le Président,
Marc CUYPERS

SIAEPA LA HOUSSAYE
Centre Technique Intercommunal
4 rue des Vieilles Chapelles
77610 LES CHAPELLES BOURBON
Siret 257 700 047 00026

Le secrétaire de séance,
Jacques COCHAUD



Affiché le 23 janvier 2024